

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

portant reclassement et nomination de Monsieur LIKASSI
Daniel, Professeur de C.E.C. stagiaire.

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VISAS:

D.F.

Vu la Constitution du 24 Juin 1973
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

Vu le décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités
d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du
Congo

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des cadres des fonctionnaires de la République;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 portant statut général des
fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires;

Vu le décret n° 64.165/BE. du 22 Mai 1964 fixant statut commun
des cadres de l'Enseignement;

Vu le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administrative et rclassements;

Vu le décret n° 67/304 du 30.8.1967 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres de l'Enseignement secondaire abrogeant et remplaçant les dis-
positions des articles 19,20 et 21 du décret 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement;

Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du
Premier Ministre;

Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 portant composition des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'arrêté n° 6158/MJT/DGT/DCGPCE du 20.10.1974 portant intégra-
tion et nomination de Monsieur LIKASSI Daniel,

Attendu que l'intéressé est titulaire de la Licence Es-Lettres,
Vu la lettre n° 2525/NEPS/DAAF du 9.12.1974;

DECRETE :

ARTICLE 1°: En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.8.1967
susvisé, Monsieur LIKASSI Daniel, Professeur de CEG stagiaire indice 600 des cadres
de la catégorie Antérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à
Brazzaville, titulaire de la Licence Es-Lettres, est reclassé à la catégorie 4
hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée stagiaire indice 740 ACC néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde
que de l'ancienneté pour compter du 2.10.1974, date effective de prise de service
de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 2 AVRIL 1975

Pr. le Premier Ministre,
Le Ministre de l'Enseignement Primaire
Secondaire

H. LOPES

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale chargé de...

AMPLIATIONS

JORPC.....I

DGT/DCGPCE

DGT/E.STA.I

J.P. NGOMBE